

Remise de la Médaille à l'Hôtel de Ville

27 médailles ont été attribuées cette année à l'Hôtel de Ville au cours d'une cérémonie chaleureuse qui a rassemblé plus de 300 personnes.

Les allocutions de Madame Trostiansky (maire adjointe), Monsieur Royet (représentant le Préfet), Monsieur Rivière (président de l'UDAF de Paris) ont été applaudies.

Madame Trostiansky a dit, entre autres choses: « C'est toujours un plaisir, pour moi, de mettre à l'honneur des femmes, qui par leur parcours ou leur engagement, contribuent à la richesse de notre collectivité. Je me réjouis donc tout particulièrement de rendre hommage aux 27 Parisiennes qui sont aujourd'hui distinguées dans leur vie de parents. Des Parisiennes qui ont voulu

privilegier leur rôle de mère, se consacrer à l'éducation de leurs enfants, s'investir dans leur foyer - tout en assumant pour certaines une activité professionnelle pour se réaliser pleinement. C'est un choix exigeant, parce que les familles, quels qu'en soient les visages, sont des lieux d'amour et de partage, de valeurs et de repères, qui sont essentiels à l'apprentissage du vivre ensemble. Je me réjouis également que trois pères reçoivent aujourd'hui la Médaille de la famille: la reconnaissance de l'engagement des pères dans l'éducation de leurs enfants est selon moi l'un des piliers d'une politique familiale moderne. »

Les autres parties de son discours, plus sociales que familiales et plus politiques nous concernaient moins.

Après la remise des médailles et les félicitations aux nouveaux médaillés, la cérémonie s'est terminée autour d'un très joli buffet.

Le statut du beau parent

Lors de la remise de la médaille de la Famille Française à l'Élysée, le président de la République a annoncé quelques mesures de politique familiale :

- lutte contre les sites pornographiques sur internet,
- développement des modes de garde d'enfant,
- facilitation de l'adoption,
- création d'un Haut Conseil de la famille,

mais aussi

- éventuelle soumission des allocations familiales aux ressources du foyer,
- suppression du versement des cotisations patronales aux allocations familiales,
- raccourcissement du congé parental,
- « statut du beau parent ou des tiers qui vivent au domicile d'enfants dont ils ne sont pas les parents ».

Sur ce dernier point, il est à noter qu'existe déjà dans notre droit une possibilité de « délégation » ou un partage en faveur d'un tiers selon

les besoins d'éducation de l'enfant (article 377 du Code Civil) après accord des parents.

Le nouveau projet n'est donc pas nécessaire ; et il peut être dangereux. En effet, il ne place plus en priorité l'intérêt de l'enfant mais la volonté changeante des adultes ; il tend à fragmenter l'autorité parentale en la soumettant aux aléas du couple, et risque d'installer l'enfant dans la précarité.

En remplaçant les mots « père » et « mère » par le mot « parent », il introduit clandestinement la possibilité « d'homoparentalité », comme l'a bien souligné Madame Boutin. On devient parent sans être père ou mère !

Dans une famille recomposée, l'enfant a toujours ses deux parents qui lui assurent une protection juridique et éventuellement un tiers qui peut avoir une délégation pour la vie courante. Dans le cas d'homosexuels — où un seul parent peut transmettre son nom, son patrimoine et exercer l'autorité parentale — le compagnon ou la compagne n'a ni devoir ni droit vis-à-vis de l'enfant. D'où la demande d'une loi nouvelle, dont la proposition actuelle est jugée insuffisante.

L'inquiétude, les interrogations, les critiques, les protestations soulevées par cette proposition de loi ont entraîné son ajournement. Le texte a été confié à Monsieur Leonetti avec l'objectif de le rendre acceptable et de le présenter au Parlement à la rentrée prochaine.

Entre-temps, l'Assemblée Nationale a voté une loi sur l'inceste, considérant qu'une agression sexuelle commise sur un mineur par le partenaire homosexuel d'un PACS constitue un inceste.

Tout se passe comme si l'on voulait une officialisation de l'homoparentalité.

À la rentrée, soyons donc vigilants face à cette accumulation d'incohérences qui touchent la politique de la famille de notre pays. Incitons à mieux nous interroger sur les raisons de l'instabilité des couples. Contribuons à restaurer les valeurs qui fondent la famille : respect mutuel, respect de l'engagement, accueil de la vie, acceptation des responsabilités d'époux et de parents dans la durée. Rappelons qu'il est primordial de placer l'intérêt de l'enfant au centre de toute politique familiale.